



communiqué de presse

PARIS,
LE 14 NOVEMBRE 2017

CONTACT
Caroline Cordier
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.cordier@hceres.fr

LE HCÉRES RENFORCE SON DISPOSITIF D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Réaliser une évaluation synthétique et cohérente des coordinations territoriales et de leurs entités soumises à évaluation : tel est l'objectif réaffirmé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) lors du lancement de sa nouvelle campagne d'évaluation 2018-2019 (vague E).

Un dispositif d'évaluation intégrée organisé en 2 phases

Axe fort du plan stratégique 2016-2020 du Hcéres, la structuration du dispositif d'évaluation intégrée des coordinations territoriales et de leurs entités se poursuit en vague E. Ce dispositif, qui implique les 4 départements d'évaluation du Hcéres et le département Observatoire des sciences et techniques (OST), repose désormais sur deux phases successives :

- une phase d'évaluation, avec la production de rapports d'évaluation pour chaque entité évaluée au sein de la coordination territoriale ;
- une phase de synthèse de ces évaluations pour chacun des volets Établissement, Recherche et Formation de la coordination territoriale. Cette phase se conclut par la rédaction d'une synthèse finale d'évaluation intégrée comprenant l'analyse bibliométrique du site effectuée par l'OST.

Ce dispositif, dont l'évaluation de la stratégie de la coordination territoriale est la pierre angulaire, a pour objectif d'orienter les évaluations davantage sur la capacité de l'entité évaluée à maîtriser la mise en œuvre de son projet stratégique. Les exigences relatives à l'auto-évaluation s'en trouvent par conséquent renforcées.

Des référentiels d'évaluation révisés et complétés

Le Hcéres complète sa documentation méthodologique en publiant un nouveau référentiel d'évaluation externe spécifique aux organismes de recherche. Les référentiels dédiés aux coordinations territoriales et aux établissements reflètent avec plus de précision les fondements de l'évaluation institutionnelle, centrée sur la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement.

Pour le domaine des formations, la simplification du processus d'évaluation se poursuit et la phase d'instruction de l'accréditation de l'offre de formation d'un établissement se consolide. Introduite lors de la campagne précédente, cette phase renforce le processus d'évaluation des formations par une visite d'experts au sein de l'établissement et se conclut par un avis d'accréditation de l'offre de formation.

En matière de recherche, le référentiel d'évaluation des unités de recherche est enrichi par des guides d'évaluation des produits et activités de recherche, édités par sous-domaines disciplinaires en concertation avec les communautés concernées.

L'ensemble de ces évolutions contribue à mettre en lumière la dynamique d'un territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS...

La campagne d'évaluation 2018-2019 (vague E) concerne les coordinations territoriales et établissements de la région parisienne et des Hauts de France.

Pour en savoir plus, consultez en ligne :

- [l'infographie « Qu'évalue le Hcéres en 2018-2019 ? Liste prévisionnelle des évaluations pour la vague E »](#) ;
- [l'espace dédié aux modalités d'évaluation de la vague E \(principes d'évaluation de la vague E, référentiels, calendrier...\)](#).

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.